

NUMERO 39

CONTRAT DE BAGNE :
QUAND L'ACCÈS AU LOGEMENT
PRÉCARISE LA SORTIE DE PRISON

**ALICE MICHAUX
JEAN VANDER WEE**

PAUVÉRITÉ

Le trimestriel du Forum -
Bruxelles contre les inégalités

Le Forum réunit une cinquantaine d'organisations actives dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique et analyse transdisciplinaire. En produisant des recommandations et des solutions, notre objectif est de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique aux problèmes de la pauvreté en ville. – www.le-forum.org

Préambule

L'ASBL Rizome-Bxl, issue de la fusion de deux services historiques de l'aide aux justiciables à Bruxelles, propose un accueil social pluridisciplinaire pour les personnes détenues, ex détenues et pour leurs proches. L'institution est organisée pour faciliter un maximum l'accès à son service, avec des permanences sociales en prison et au bureau. L'ASBL propose des accompagnements psychosociaux sur base volontaire et de manière inconditionnelle.

Ces accompagnements dits « généralistes » amènent les équipes de terrain à rencontrer de multiples freins à la réinsertion qui nécessitent parfois des approches spécialisées. C'est pourquoi Rizome-Bxl a voulu développer des dispositifs plus spécifiques, complémentaires à l'aide-généraliste et à l'offre de services existante.

Rizome-Bxl part d'un constat de terrain : l'importance du logement dans le parcours de réinsertion des personnes ex-détenues. Au même titre qu'une procédure inespérée de régularisation sur le territoire ou qu'une situation de surendettement désespérante, l'accès au logement à Bruxelles est devenu un parcours du combattant qui aggrave au jour le jour les conditions de vie des personnes et leur projet de réinsertion. Tel est le point de départ pour l'ASBL qui a mené un projet ambitieux dans le secteur de l'aide aux justiciables, le « projet logement ». Celui-ci a vu le jour fin 2016 pour devenir par la suite le « dispositif de réinsertion et d'accès au logement pour personnes sortant de prison », avec une méthodologie spécifique aux réalités de ce public cible.

Ce dispositif est porté en 2023 par une équipe de 4 professionnel.le.s dont une personne référente pour le réseau et les nouvelles demandes ; deux personnes référentes pour les accompagnements individuels en logement et ; une personne responsable des partenariats, des financements du dispositif et du respect des obligations des locataires.

Ce nouvel outil s'est construit en partenariat avec le secteur logement, autour d'une demande d'autonomie des personnes détenues. Un projet innovant qui repose à la fois sur l'engagement des bénéficiaires dans leur parcours de réinsertion et sur la volonté de différents services d'aide et de soins à développer de nouvelles collaborations.

Rizome-Bxl et son équipe logement proposent dans ce PAUVÉRITÉ une lecture d'un secteur de l'aide aux personnes parfois à bout de souffle, dans lequel différents niveaux de pouvoirs et de compétences ont bien du mal à s'engager, principalement pendant la détention et au moment de la sortie de prison, pour faciliter et organiser une politique de réinsertion intégrée.

Les auteurs partagent une analyse qui provient de leur expérience de terrain et qui a été approfondie dans un travail de recherche collaborative¹ avec des professionnel.le.s du secteur et des personnes ex-détenues qui ont vécu le parcours de relogement avec Rizome-Bxl.

1/ CREBIS-RIZOME-BXL, 2023, « Le logement en tant qu'outil d'insertion dans le secteur de l'aide aux justiciables - Rapport de synthèse, issu du processus d'accompagnement de l'équipe logement de Rizome-BXL ».

1. LA RÉINSERTION, UNE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ?

Lorsque la personne est incarcérée, elle vit à sa manière ce qu'on appelle « le choc de l'incarcération ». Certaines personnes qui ont déjà vécu la prison (re)découvrent un environnement resté un peu figé dans le temps, où les rapports de force se jouent à plusieurs niveaux, et où les modes de communication et le droit à l'information ne dépendent plus de soi, mais des « autres ». Ces « autres » dépendent d'une grande machine où chacun.e a son rôle, mais dans laquelle il manque un peu d'huile dans les rouages, avec parfois de grands manquements et de lourdes conséquences pour les individus qui dépendent de ce système. Ce droit à l'information est essentiel car il n'est pas toujours facile de bien comprendre pour la personne détenue, de surcroît si elle ne parle aucune langue nationale, les moyens dont elle dispose pour faire valoir ses droits. Pendant la détention, les personnes doivent s'adapter, écouter, patienter et subir ou accepter beaucoup de contraintes. Mais à quelle fin ?

La prison a pour objet la privation de liberté de personnes ayant commis un acte délictueux. Et si la loi de principes adoptée en janvier 2005 rappelle que la période de détention devrait permettre aux personnes condamnées de réparer certains préjudices causés aux victimes ou à la société, et de se réinsérer au sein de cette même société, on ne peut que déplorer les difficultés du système carcéral à répondre à ces objectifs.

En effet, en se basant sur l'expérience de Rizome-Bxl et les échanges avec les acteurs des secteurs de l'aide aux justiciables et du carcéral, il importe de rappeler que les prisons bruxelloises sont avant tout peuplées de personnes marquées par une importante précarité avant même l'incarcération².

Alors, est-ce que la prison est le lieu où les personnes déjà fragilisées peuvent exprimer un sentiment d'injustice sur leur vécu personnel, un besoin d'exister ou une difficulté à trouver une place en communauté ? Est-ce un lieu d'apaisement, de reconstruction, ... de soin ? L'équipe sociale de Rizome-Bxl constate bien trop souvent que la détention a davantage fragilisé les personnes et aggravé leurs situations personnelles et familiales.

Le paradoxe principal réside dans la demande de responsabilisation et de réinsertion des personnes, alors que la détention est organisée dans un esprit de dépendance et de résignation des personnes détenues. Le milieu fermé de la prison empêche de reprendre activement ses responsabilités et ce sont les familles et les professionnel.le.s du psycho-médico-social qui jouent le rôle d'intermédiaire avec l'extérieur. Les nouvelles prisons plus modernes annoncent une nouvelle dynamique avec plus d'autonomie pour les personnes détenues et de nouveaux outils de communication. Mais les réalités carcérales et la logique sécuritaire s'opposent régulièrement à la mise en place d'une politique de réinsertion, avec plus d'ouverture vers l'extérieur. Lorsque la libération est proche, qu'il est temps pour la Justice de « réactiver un dossier » afin de s'assurer que la personne sorte dans les « moins pires » conditions, le regard se tourne vers la personne détenue pour savoir ce qu'elle a mis en place pour sa sortie. Alors certaines personnes

2/ VANNESTE Charlotte., « Pauvreté, précarité et prison : des liens de proximité inéluctables ? », Spécificités, 2014/1 (n° 6), p. 202-220

« bricolent » avec leur réseau, donnent des « garanties » et acceptent toutes sortes de conditions, du moment qu'elles puissent enfin retrouver un peu d'autonomie et de liberté. Mais la libération, mal préparée, est souvent un nouveau choc. Un retour à une réalité personnelle ou sociale où il est difficile de trouver sa place et les ressources nécessaires pour vivre cette transition. Il y a alors un réel risque de basculement à la rue, de récidive ou de retour en prison lorsque la personne n'arrive pas à débloquer un revenu, trouver un lieu de vie adéquat ou encore obtenir des soins médicaux.

2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN PRISON "À LA DEMANDE"

Les services sociaux non mandatés par la Justice, souvent organisés sur un principe de bas seuil d'accès, tentent d'investir différents lieux en prison pour rester visibles et disponibles. Avec les différent.e.s professionnel.le.s du système judiciaire, iels essaient d'atténuer un maximum les effets négatifs de la détention pour les personnes incarcérées. Une première intention, en tant que service d'aide sociale généraliste, est celle d'assurer le droit à l'information et de faciliter la communication entre les justiciables et les différents interlocuteurs concernés par leur situation, en prison et à l'extérieur.

Si, dans cet objectif, les services organisent leurs permanences sociales en prison, elles n'ont lieu que dans les premiers jours de la détention et que si les personnes détenues sont accessibles. Dès ces premières tentatives de rencontre, il est avéré que la création d'un lien ne sera pas aisée. Le mode de fonctionnement de la prison n'est pas organisé pour faciliter la présence et le travail des services sociaux. Les locaux d'entretien et le planning des activités ne leurs sont pas prioritaires. Les conditions de travail du personnel pénitentiaire sont précaires et le phénomène de surpopulation carcérale explique une approche encore plus sécuritaire. Et enfin, la détresse des personnes détenues sans nouvelles de leurs familles, avec des besoins médicaux non pris en charge ou une procédure judiciaire incertaine ne permet pas toujours d'échanger de manière sereine. Il est courant que, dans des

Que ce soit lors de la perte d'un logement à l'entrée en prison, ou lors de la recherche d'un logement après la libération, il n'y a encore que très peu d'alternatives pour les (ex-) détenues. pour vivre cette transition.

premiers échanges, les intervenant.e.s des services sociaux externes doivent malheureusement expliquer ce qu'ils ne sont pas avant de continuer un entretien et de relayer les différentes demandes. Je ne suis pas « avocat ou juge d'instruction », je ne suis pas « médecin », je ne suis pas « Directeur de la prison », « je ne travaille pas pour la Justice ». C'est grâce à un travail

d'écoute et de persévérance dans la création du lien, dans un contexte d'impuissance et sous-pression, que la relation de confiance peut se créer petit à petit, avec des démarches considérées comme anodines pour certain.e.s mais essentielles pour la personne isolée et en manque d'informations.

Lorsque l'accompagnement social devient régulier et qu'une relation de confiance se construit, le travail psychosocial peut prendre une place importante dans la construction d'un projet de réinsertion. Le lien avec le service peut durer parfois plusieurs années, avec des transferts d'une prison à l'autre, une libération ou de nouvelles incarcérations. L'accompagnement psychosocial est organisé à la demande de la personne, à son rythme et celui des procédures judiciaires. L'ASBL peut devenir pour la personne et sa famille, un service de référence à Bruxelles, un fil rouge dans son parcours de réinsertion, une porte toujours ouverte. Mais si cette disponibilité se traduit par énormément de flexibilité des professionnel.le.s, de temps de travail et d'accompagnement, il n'est pas possible d'avoir réponse à tout. Il existe au sein du secteur de l'aide aux justiciables, et dans certains secteurs connexes, des services disponibles et spécialisés sur différentes thématiques comme l'insertion socioprofessionnelle, les assuétudes ou encore le droit de séjour.

C'est alors que la question du logement apparaît et que l'orientation devient moins évidente. Que ce soit lors de la perte d'un logement à l'entrée en prison, ou lors de la recherche d'un logement après la libération, il n'y a encore à ce jour que très peu de moyens et d'alternatives pour les personnes (ex-) détenues. Et face à la charge de travail continue des professionnel.le.s du secteur, une demande de recherche urgente de logement pour une personne récemment libérée ou proche de l'être peut amener un stress difficilement gérable, tant pour l'intervenant.e social.e que pour la personne elle-même. C'est donc principalement avec les centres d'hébergement de crise et les maisons d'accueil que les intervenant.e.s collaborent. Une solution qui peut parfois être difficile à accepter par les personnes, en raison de la promiscuité et autres contraintes qu'entraîne la vie en collectivité.

Le maintien du lien avec les services d'aide après la libération est essentiel pour les situations individuelles de plus en plus complexes, qui peuvent nécessiter de multiples connaissances et expertises, pour favoriser une réinsertion durable. Lorsque l'orientation se fait du secteur carcéral directement vers le secteur de la santé ou de l'aide aux personnes sans-abri, il y a plus facilement une discontinuité dans le lien car la personne investit un accompagnement avec d'autres professionnel.le.s. Cependant, il arrive que certain.e.s bénéficiaires reviennent au service social ou retournent en prison quelques mois plus tard, lorsque la situation est devenue invivable ou irréversible. Les différent.e.s intervenant.e.s travaillent généralement avec le discours de la personne et il n'est pas toujours possible de bien comprendre les événements qui se sont passés. Iels peuvent alors avoir une impression de « retour à la case départ » en prison, sachant qu'on ne sait jamais quand on ressort vraiment de la « machine judiciaire » une fois réintégré. Ces situations sont parfois des électrochocs pour les professionnel.le.s qui peuvent remettre en question leurs pratiques et le sens du travail social en milieu carcéral.

3. LA (RÉ)INSERTION, OUBLIÉE DES POLITIQUES CARCÉRALES ?

Voici un titre ou un questionnement central qui a été posé dans un travail rigoureux d'analyse³, mené par la CAAP - Concertation des Associations Actives en Prison a.s.b.l. et ses membres, autour des enjeux de réinsertion et des hypothèses de Maisons de Transition pour la sortie de prison.

L'équipe de Rizome-Bxl, avec ce nouveau dispositif de réinsertion par le logement, a pu confirmer deux constats principaux, évoqués dans ce travail d'analyse :

- ◆ L'offre de services liée à la réinsertion est insuffisante et trop peu efficace dans le contexte carcéral bruxellois ;
- ◆ Le moment charnière de la sortie de prison est accompagné de toutes les problématiques non traitées pendant la détention et rend celle-ci extrêmement précaire et complexe.

Ce travail d'analyse mené par l'ensemble du secteur a permis d'aboutir à la fois à des constats communs, mais aussi d'émettre une série de

3/ CAAP, mars 2017, « Sortis de prison... vers une transition », Rapport du cycle de réflexion « sortie de prison » par Mélanie Bertrand et Severine Clinaz, (En Ligne) consulté le 19 juillet 2023, https://caap.be/images/documents/CAAP_Sortir_de_prison_vers_une_transition_reussie_Rapport_final_mars_17.pdf

recommandations. Les lacunes qui y sont identifiées sont marquantes sur le terrain et il est parfois complexe pour les acteurs d'y remédier dans un système aussi morcelé.

Pour apporter des premières pistes de réponses, Rizome-Bxl a développé son modèle destiné aux personnes sortant de prison autour de deux axes de travail :

- ◆ Agir sur la difficulté à anticiper la sortie de prison, en renforçant le travail autour de la transition, intra et extra-muros ;
- ◆ Agir sur le manque de coordination et d'interconnaissance entraînant une discontinuité dans le suivi de la personne, en encourageant les collaborations pour une approche globale et multidimensionnelle dans les accompagnements psychosociaux.

Prenant en compte le manque de ressources des services d'aide et de soins, ou des acteurs de la Justice, pour l'accompagnement des personnes (ex-)détenues, Rizome-Bxl propose l'intervention de l'équipe logement en seconde ligne pour renforcer les perspectives de réinsertion des personnes sortant de prison avec l'accès à des logements de transit. La méthodologie repose sur le logement comme « outil d'insertion », avec un travail d'accompagnement psychosocial concerté et complémentaire.

4. UN PRINCIPE DE RECHERCHE-ACTION AU SERVICE DE LA MODÉLISATION DU DISPOSITIF LOGEMENT

TRANSITER AVEC UN ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT À LA SORTIE DE PRISON, UNE OPTION COMMUNAUTAIRE

La création du projet logement en 2016 a évolué au fur et à mesure des années pour s'adapter aux constats et réalités de terrain qu'a pu observer l'équipe logement de l'ASBL, tout au long de son expérience. Un des premiers projets mis en place par l'équipe, grâce à la confiance de propriétaires privés et à la collaboration avec le CPAS local, était une maison communautaire pour hommes sortant de prison, qui a vite rencontré de vifs intérêts par la proposition qu'elle offrait alliant autonomie et cadre supervisé. Ce contexte pouvait à la fois rassurer les instances judiciaires par l'accompagnement de l'équipe tout en laissant au candidat la possibilité de se sentir indépendant (sans surveillance institutionnelle continue). Cet hébergement de type collectif, sous forme de maison unifamiliale de 4 chambres, a pu accueillir 19 hommes⁴ pendant la durée déterminée du projet pilote de juin 2017 à juin 2020.

En parallèle, Rizome-Bxl créait en 2019, en collaboration avec une autre association, un dispositif communautaire similaire pour femmes

4/ Rizome-Bxl ASBL, 2022, Rapport d'activité, p. 28

en situation de précarité, encore actif aujourd’hui. Cette maison a déjà pu accompagner 12 femmes, dont 8 sortantes de prison depuis octobre 2019. « *La maison communautaire propose une structure en lien avec les services spécifiques de l’aide aux justiciables, qui donne accès à un hébergement collectif à petite échelle. Cette structure allie un accompagnement régulier dans des démarches variées et une autonomie des locataires dans la gestion quotidienne puisque la présence de l’institution est ponctuelle. L’hébergement encourage, par la proposition de ses activités variées, l’accès à la culture et aux loisirs en plus d’un soutien dans l’accomplissement de ses objectifs individuels (emploi, santé, administratif, famille,...)*⁵.

Le communautaire a pu révéler une expérience intéressante et plutôt adaptée tant chez les hommes que chez les femmes et démontre un espace collectif de solidarité et de lutte contre la solitude vécue, parfois avec beaucoup d’angoisse, à la sortie de prison. De par notre expérience, les femmes se distinguent par un attrait plus affirmé pour les activités communautaires tandis que les hommes ont parfois plus de difficultés avec la présence institutionnelle au sein de la maison, synonyme de cadre et d’autorité pour eux. De plus, les femmes provenant fréquemment d’un foyer conflictuel, voire violent, le retour en « famille » est souvent contre-indiqué et un espace sécurisé et anonyme rentre dans leurs intérêts.

La spécificité de cet hébergement permet un accompagnement global dans les différentes sphères de la réinsertion du/de la bénéficiaire (le logement bien sûr, mais aussi retrouver une santé, se former, avancer dans ses démarches administratives,...). Le communautaire offre alors à ces personnes un environnement soutenant, avec des contacts plus réguliers et préventifs, pour faire face à la grande précarité qu’engendre une sortie de prison. Cela dit, la vie en collectif a une

5/ MICHAX A., BRUNIN C., VANDER WEE J., « La maison Bambou, une alternative communautaire pour femmes à la sortie de prison » Murs-Murs, juillet 2023, volume 13, p.10

durée de vie déterminée car les règles imposées par la maison pour son bon déroulement empêchent la création d'un sentiment de « vivre chez soi ». « *Cela pousse les locataires à se diriger vers un espace de vie personnel de leur plein gré. Ainsi, la maison n'a pas vocation d'être un espace d'accueil, ni d'urgence, ni durable ; mais bien un lieu de transition vers plus d'autonomie de la personne bénéficiaire* »⁶. De plus, la forme de solidarité qui se met souvent en place de manière naturelle en début de séjour tend à laisser place à une défense d'intérêt plus individuel. Après un certain temps de cohabitation, une méfiance entre locataires apparaît pouvant parfois mener à des conflits au sein de la maison. C'est alors généralement le moment où les locataires vont se tourner vers des recherches de logements individuels plus activement.

TRANSITER AVEC UN ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT À LA SORTIE DE PRISON, UNE OPTION INDIVIDUELLE

Bien que le dispositif en logement communautaire propose un accompagnement régulier dans les premières démarches et un soutien à la sortie de prison, ce modèle rencontre certaines limites, notamment au niveau des critères d'accès. Le besoin d'une solution individuelle a rapidement émergé pour envisager des situations incompatibles avec le logement communautaire (enfant(s), problèmes de santé, médiatisation, ...).

Afin de suivre ce constat, un nouveau modèle d'accompagnement a vu le jour proposant une guidance à domicile dans des logements individuels de transit assurant ainsi un suivi encore plus adapté au rythme des locataires et de leur situation. Ces logements meublés, principalement des studios ou des appartements une chambre, prévoient une convention d'occupation d'une durée de maximum 18

6/ Ibid.

mois avec un accompagnement obligatoire, mais négocié, et assuré par un.e référent.e logement tout au long du séjour de la personne. Cette personne de référence dans l'équipe, en tant qu'intermédiaire avec le bailleur, pourra organiser avec les locataires les démarches à réaliser autour du logement et durant toute la durée de l'occupation, tout en construisant un lien de confiance. Cela permet à la personne d'évaluer ses besoins, sa capacité à vivre seul et de manière autonome, et à l'équipe de déterminer le projet post-transit et la possibilité de continuer à l'accompagner en vue d'une solution plus pérenne.

SE PROJETER SUR LE LONG TERME GRÂCE AU LOGEMENT DURABLE

Pendant les 18 mois de transit qui sont souvent utilisés à la remise en ordre administrative et à une multitude de démarches, vient aussi le temps de réfléchir à son prochain toit, si cela n'a pas été anticipé pendant la détention (inscriptions sur des listes d'attente de logements sociaux, par exemple). La recherche d'une solution durable est alors travaillée avec les bénéficiaires durant l'accompagnement en logement individuel ou en logement communautaire pour anticiper cette fin de convention et éviter autant que possible un (re) basculement à la rue. Rizome-Bxl a pu également créer des partenariats avec des SISP⁷, des AIS⁸ des communes bruxelloises ou d'autres gestionnaires de parcs immobiliers publics. Bien que l'équipe encourage les locataires à rechercher activement un logement avec leurs propres ressources, au regard du marché locatif privé extrêmement bouché, inabordable, sélectif et discriminatoire, il est parfois nécessaire de défendre une candidature pour obtenir une dérogation auprès d'un

7/ Société Immobilière de Service Public (logements sociaux), (En Ligne), Consulté le ..., www.slr-bghm.brussels
8/ Agences Immobilières Sociales, (En Ligne), consulté le ..., www.fedais.be

partenaire logement dit « social ». Une fois que la personne obtient un logement de longue durée, conventionné avec l'équipe logement, l'accompagnement reste obligatoire au début. Une fin progressive sera envisagée et communiquée après une période de 6 à 12 mois lorsque la personne aura bien identifié toutes les personnes-ressources en cas de difficulté personnelle. L'équipe logement restera disponible pour le partenaire et le locataire en cas d'urgence ou pour réorienter vers le réseau professionnel de la personne si nécessaire. Il arrive cependant que l'équipe ne puisse proposer aucune solution de logement durable ou que les locataires n'arrivent pas jusqu'à cet aboutissement pour diverses raisons de réintégration en prison, non-respect des obligations de locataire, de disparition, de décès, d'incapacité à vivre en autonomie ou d'arrêt volontaire de l'accompagnement.

UN PUBLIC CIBLÉ DANS UN PUBLIC CIBLE : LA MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE CANDIDATURE

Au fur et à mesure, la méthodologie du dispositif logement s'est structurée et de nouvelles balises ont vu le jour par l'expérience des mises en logement, des accompagnements et des partenariats avec les sociétés de logements bruxellois. Un besoin de clarification du fonctionnement s'est fait sentir pour le secteur et la nécessité de cadrer le nombre grandissant de demandes pour une équipe de 4 intervenant.e.s s'est confirmée. Il a alors fallu trouver un moyen d'uniformiser l'accès au dispositif et ne plus répondre aux situations exceptionnelles. Les critères se basent principalement sur la capacité du/de la locataire à vivre en autonomie, tant dans la vie indépendante de son foyer que dans la capacité à réaliser des démarches administratives et occupationnelles. L'équipe porte une « double casquette » assumée en favorisant d'un côté la création d'un lien de confiance avec un public plus fragile, tout en accompagnant la personne dans le respect de ses obligations locataires.

En effet, Le dispositif repose sur un travail de collaboration et de confiance avec des partenaires logement qui désirent soutenir un travail de réinsertion pour les personnes ex-détenues et favoriser leur accès au logement. Dès lors, un processus de candidature permet à l'équipe de créer un lien avec les personnes candidates et évaluer la viabilité d'un projet en logement autonome. L'on parle alors de « cibler un public dans un public cible » comme mot d'ordre de la méthodologie du dispositif. L'équipe logement organise la sélection des candidat.e.s et l'attribution des logements, en prenant en compte la temporalité d'une libération et de l'adéquation d'un habitat. Dans le contexte de la sortie de prison, l'équipe a davantage organisé sa méthodologie sur un travail intra et extra-muros, avec le logement comme outil d'insertion pour renforcer un projet de réinsertion plus fragile.

La mise en place de ces conditions a pris place après plusieurs années d'expérience et n'a pas pour ambition de remplacer un parcours de soins parfois indispensable à la sortie de prison. Ce modèle ne peut donc pas être adapté à chaque individu car il nécessite une indépendance financière et une certaine stabilité pour vivre en autonomie.

Ce processus de candidature a été implémenté pour identifier plus rapidement les premiers critères du public cible et pour davantage préparer les candidat.e.s aux réalités de la sortie de prison et de l'accès au logement. Ce processus de candidature a donc pour objectif de considérer l'adéquation d'un logement non supervisé en fonction de la situation de la personne. Il débute durant l'incarcération et se poursuit par des rencontres ponctuelles pour comprendre la situation de la personne, faire le point sur les démarches à réaliser ou les informations à fournir et surtout, créer un lien avec l'équipe. Une liste d'attente a été mise en place alliant le respect d'un ordre temporel et l'adaptabilité du logement disponible à la situation de la personne (contraintes techniques du logement, localité, situation familiale, conditions de justice, etc.).

Ce travail entamé avant la libération permet de prévenir davantage la grande précarité que peut représenter une sortie de prison. « *Les personnes sortant de prison font partie des personnes qui ont le plus de difficultés à trouver un logement. Aux difficultés qui valent de manière générale pour les personnes précaires (mobilité faible ou encore refus par les bailleur·eres des garanties locatives du CPAS...) s'ajoutent des difficultés spécifiques (pas de revenu et nombreux frais à la sortie de prison en plus du logement, surendettement lié à la détention, non-anticipation des démarches de mise en ordre administrative en détention...). Cependant, la thématique du logement représente un véritable enjeu en termes de transition à la sortie de prison : l'absence d'un logement et d'un cadre structurant sont des facteurs de risque de récidive. Prendre en compte ces différents éléments pendant la détention permet de mieux appréhender la sortie. Le milieu carcéral étant un cadre où peu d'initiatives peuvent être prises, trouver un logement et de nouveaux repères va demander des ressources importantes à une personne déjà en situation de désaffiliation. C'est pourquoi cela nécessite un accompagnement approprié⁹*»

Afin d'organiser au mieux la disponibilité de l'équipe et éviter de créer de l'espoir trop important aux candidat.e.s, il arrive que le dispositif doive suspendre temporairement la réception de nouvelles candidatures si elle arrive à saturation de sa capacité d'accompagnement et de logements disponibles.

9/ CAAP, Rizome-bxl, « Focus pratique : La sortie de prison, une période de transition : Présentation du dispositif interdisciplinaire de logements de transit et de maison communautaire porté par Rizome-Bxl ASBL », revue e-legal de droit et criminologie, dossier numéro 6, juillet 2022, p.5

UNE APPROCHE QUALITATIVE ET UN NOMBRE DE LOGEMENTS LIMITÉS

Le dispositif porté par une petite équipe favorise l'échange constant et la connaissance de chaque situation individuelle pour permettre de se suppléer et de réagir en cas d'urgence ou d'absence d'un.e référent.e de l'équipe logement. Il y a également beaucoup de travail logistique autour de ces logements à chaque entrée et départ de locataires. Cela pousse l'équipe à se limiter dans l'offre de logements et la négociation avec les partenaires. Bien que le dispositif reçoive régulièrement des propositions de logement, il n'est pas toujours possible en termes d'effectif, de temps de travail et de promesse de qualité de partenariat d'y répondre favorablement, ce qui peut créer un sentiment de frustration face au besoin considérable pour les personnes sortant de prison.

Conclusion

UN DISPOSITIF À PETITE ÉCHELLE

Le développement d'un nouveau projet au sein d'une ASBL n'est jamais anodin et nécessite souvent plusieurs années pour se stabiliser et trouver une certaine harmonie au sein de sa structure. La difficulté supplémentaire pour Rizome-Bxl a été de développer ce dispositif à destination de tout un secteur pour renforcer les moyens de réinsertion existants.

Il est d'ailleurs fréquemment nécessaire de revenir sur la base de la méthodologie tant avec le secteur qu'avec les partenaires logement pour défendre le cadre qui a été façonné après des années d'expériences et de réflexion autour du sujet spécifique de l'accès au logement à la sortie de prison, et ainsi limiter le chamboulement et le scepticisme que peut engendrer de la nouveauté dans le domaine.

Avec ce dispositif, Rizome-Bxl désire continuer un travail qualitatif et pluridisciplinaire autour du logement comme outil d'insertion, pour renforcer le lien avec les personnes sortant de prison, améliorer les dynamiques de collaboration entre professionnel.le.s et sensibiliser sur certains dysfonctionnements structurels. Il n'a donc pour vocation d'assurer la prise en charge de toutes les personnes sortant de prison et dans n'importe quelles conditions.

Actuellement, l'on constate une grande absorption des situations problématiques de la part des centres d'aide aux personnes, externes à la prison, qui pallient les conséquences défavorables du système carcéral pendant la détention et surtout, après la libération. Et pourtant, les

conditions de la sortie de prison et de la réinsertion relèvent également de différents niveaux de pouvoir intra et extra-muros. Un engagement politique est nécessaire pour permettre une meilleure prise en charge des personnes sortant de prison.

Dans la pratique, les CPAS se déclarent incompetents pour accorder une aide sociale¹⁰ en ce qui concerne certaines modalités d'exécution de la peine, comme la surveillance électronique ou la détention limitée, alors que le SPF Justice ne garantit pas la prise en charge des moyens de subsistance (revenu équivalent au revenu d'intégration du CPAS, accès aux soins, frais de transport, alimentation, paiement d'un loyer, etc.).

Enfin, les personnes sont encore libérées du jour au lendemain en rue, sans carte d'identité et sans lieu d'accueil, à la fin d'une période de détention préventive ou après avoir accompli la totalité de leur peine.

L'enjeu majeur pour le futur serait de repenser le cadre légal des politiques pénales et des CPAS en matière de ressources pour les personnes sortant de prison et favoriser structurellement la réinsertion des personnes (ex-)détenues. La continuité des soins à la sortie de prison, l'accessibilité à la remise en ordre administrative intra-muros ou l'anticipation d'obtention d'un revenu avant la sortie de prison permettrait de réduire, en partie, les conditions d'extrême précarité que peut engendrer une libération peu préparée.

L'équipe logement continuera ses pratiques de terrain et la sensibilisation aux acteurs du système pénal sur la nécessité d'un changement structurel pour renforcer la politique de réinsertion, de prévenir les situations de sans-abrisme et de favoriser l'accès à un logement dans de bonnes conditions ●

10/ VAN DER PLANCKE. V., «Les détenus et l'aide sociale», dans l'ouvrage *Les contours de l'aide sociale*, Anthémis, 2019, pp. 53-92.

Ce texte n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les positions du Forum - Bruxelles contre les inégalités. Les titres, intertitres et la structure du texte relèvent de choix éditoriaux du Forum - Bruxelles contre les inégalités.



Avec le soutien
du CPAS de Saint-Gilles
et de la Commission
communautaire française.

Editeur responsable: Nicolas De Kuysseche - Rue Fernand Bernier
40, 1060 Saint-Gilles - 02/600.55.66 - Graphisme: Gaëlle Grisard

Numéro 39, été 2023.

PRÉSENTATION

Si l'incarcération constitue une épreuve en soi, la sortie de prison implique également de nombreux obstacles. L'accès au logement en est l'un des principaux. Pour tenter d'y apporter des solutions, Rizome-BXL a mis en place une équipe spécifiquement dédiée à cette question. Développer un modèle d'intervention permettant un meilleur accès au logement ne peut se faire sans prendre en compte les spécificités liées à la sortie de prison. Les difficultés pour entamer les démarches au sein des murs de la prison, les conditions de justice à respecter, l'enchevêtrement des besoins denses et complexes, la nécessité de développer plus de concertation entre les intervenants qui opèrent dans et hors des murs de la prison ... sont tant de réalités qui font du retour en logement un parcours du combattant pour les justiciables. Le présent PAUVÉRITÉ entend revenir sur ces difficultés, mais vise surtout à démontrer comment le modèle d'intervention développé par Rizome-BXL peut permettre d'apporter des réponses concrètes à certains écueils rencontrés. Vous découvrirez également les nombreux chantiers qui restent à entamer pour faire de l'accès au logement une réalité pour les sortants de prison.

LES AUTEURS

Alice Michaux et Jean Vander Wee travaillent au sein de l'ASBL Rizome-Bxl. Iels font partie de « l'équipe logement » en charge d'un dispositif de réinsertion pour personnes sortant de prison à Bruxelles. Criminologue de formation pour l'une et assistant social pour l'autre, iels partagent une expérience de terrain dans le secteur de l'aide aux justiciables, sur le focus de la sortie de prison et de l'accès au logement.